



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026.02 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) 2026 – VIDEOPROTECTION

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 JANVIER 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 FEVRIER 2026
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	M Clement MEZERGUE Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme Chantal CARO
PRUVOST Gilles, CM		X		M. Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M. Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



DEMANDE DE SUBVENTION FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) 2026 - VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet au titre des programmes du FIPD 2026 précisant les modalités d'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Dans le prolongement de la signature du Contrat de Sécurité Intégré, au sein duquel l'État s'engage notamment à soutenir financièrement les projets de développement de vidéoprotection, il est proposé de déposer un dossier au titre de l'année 2026

Considérant les projets d'investissement de la Commune d'IZON au titre de l'exercice 2026

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 27 janvier 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** l'Etat au titre du FIPDR 2026 et DIRE que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

LA MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION avec l'extension de la vidéoprotection sur les secteurs : Boulodrome de Portès/ zone commerce, place de l'Eglise, services techniques et la halle sportive pour un montant total de 40 579.68 € HT

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat (FIPDR)	80 %	32 463 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	80%	32 463 €
Autofinancement	20%	8116.68 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100%	40 579.68 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ **SOLLICITE** l'Etat au titre du FIPDR 2026 pour le projet visé ci-dessus.

Publiée le

Fait à Izon, le 3 février 2026

Le Secrétaire de séance

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,

Laurent de LAPOSTOLLE

Laurent de LAPOSTOLLE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.